



## Communiqué de presse

7 mars 2023

La première édition “**Les Rencontres de la PJM : Vers la création de l’instance commune aux MJPM**” est lancée. Elle a pour ambition d’engager une première **réflexion collective et participative des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs** pour construire une instance commune à tous les modes d’exercice de la profession : délégué d’un service, individuel, et préposé d’établissement. Elle met en lumière la volonté des mandataires de se structurer, de faire entendre leur voix, de se faire connaître et reconnaître.

Rendez-vous est pris le **5 Avril 2023** à Paris, Espace Diderot, (10 rue Traversière 75012 PARIS) dès 8h30.

Les nombreux échanges seront guidés par des experts reconnus: Anne CARON-DEGLISE (Avocate générale à la Cour de Cassation), Georges DECOCQ (Professeur des universités, Président de l’AFFECT), Laurence GATTI (Maître de conférences à l’université de Poitiers – *sous réserve*), Pierre IGLESIAS (Commissaire de Justice), Sylvie MOISDON CHATAIGNER (Professeur à l’université de Rennes), Nathalie PETERKA (Professeur à l’université de Paris-est Créteil) et Gilles RAOUL-CORMEIL (Professeur à l’université de Caen).

### → Et après ?

- Nos travaux communs issus de cette journée seront publiés et diffusés largement afin de poser les premières réflexions et premiers jalons d’une instance collégiale

*“Aujourd’hui, la profession est à l’arrêt.*

*L’invisibilité de la Protection Juridique des Majeurs est le sujet central. Le désintérêt de l’Etat face à l’ensemble des problématiques qui touchent les professionnels MJPM, et qui se répercutent nécessairement sur l’exercice de la mesure de protection juridique dont bénéficient les personnes en situation de vulnérabilité, est assumé.*

*Nous ne l’acceptons pas.*

*Il manque aujourd’hui une voix essentielle que nous souhaitons porter par le biais de ce colloque : la voix de l’unité de la profession de MJPM ; celle des professionnels, qu’ils exercent en tant que salarié, préposé d’établissement ou en profession individuelle, qui œuvrent chaque jour auprès des personnes protégées, et croient en leur vocation comme aux immenses bénéfices de leur rôle pour notre société.*

*Des MJPM qui connaissent la réalité et la complexité du terrain, la relation à l’autre et sa difficile construction, cette adaptation permanente dans la bienveillance, ces confrontations quotidiennes avec des responsabilités toujours plus importantes, malgré un manque de moyens ignoré par les autorités, avec en filigrane cette question des limites du mandat judiciaire toujours éludée...*

*Les mandataires judiciaires à la protection de majeurs souffrent d’un manque d’écoute, de reconnaissance, de cohésion. Il nous semble que ce colloque est enfin l’occasion de rassembler la profession autour de LEURS problématiques avec des experts reconnus pour nous guider vers cette force collective.”*

Anne-Laure ARNAUD, Présidente de la FNMJI  
Sandrine SCHWOB, Directrice Générale de la FNMJI

Pour retrouver toutes les informations sur cet évènement, [cliquez ici](#)



[formation@fnmji.fr](mailto:formation@fnmji.fr)

\*La FNMJI ([www.fnmji.fr](http://www.fnmji.fr)) est la Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs qui exercent à titre indépendant (profession libérale).